



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2023-2024-2025

**AVIS** est donné à tous les intéressés, par la soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière, que le rôle triennal de 2023-2024-2025 de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a été déposé au bureau municipal le quinzième jour du mois de septembre 2022 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures de bureau.

Que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet soit la Municipalité Régionale de Comté des Jardins de Napierville, tel que prévu à la Loi sur la fiscalité Municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

La demande de révision doit être faite sur la formule prescrite par le règlement adopté en vertu du paragraphe 2e de l'article 263, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

La demande de révision doit être déposée avant le 1er mai (01-05-2023) suivant l'entrée en vigueur du rôle à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins de Napierville située au 1767, rue Principale à Saint-Michel (Québec) J0L 2J0.

Donné ce vingt-deuxième jour de septembre de l'an deux mille vingt-deux, à Saint-Bernard-de-Lacolle.

Jocelyne Blanchet

Greffière-trésorière et directrice générale

